ACMN VIE
S.A. d'assurance sur la vie au capital de 218 025 000 €
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 173 Bd Haussmann 75008 PARIS
Siren 412 257 420 R.C.S. Paris
www.acmnvie.fr

€pargnissimo
L'épargne enfin accessible
Société de courtage d'assurances
N° ORIAS 09 049 292
SARL au capital 3 000 € - RCS Toulouse 509 041 489
9 rue Alsace Lorraine - 31 000 Toulouse
www.epargnissimo.fr

OPTION SECURISATION DES PLUS-VALUES

Croissance Capitalisation

Contrat de capitalisation en euros et en unités de compte souscrit auprès d'ACMN VIE
et présenté par Epargnissimo en sa qualité de courtier en assurances.
Contrat régi par le Code des assurances et relevant de la branche 24 de l'article R. 321-1 du même code.

CETTE OPTION EST INCOMPATIBLE AVEC LES RACHATS PARTIELS RÉGULIERS ET L'OPTION PRIVILÈGE. CETTE OPTION PEUT ÊTRE COMBINÉE AVEC L'OPTION STOP LOSS UNIQUEMENT.

N° Contrat : _____ N° Client : E G _____

SOUSCRIPTEUR *

Si le souscripteur est une personne physique

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom _____

Prénom _____

Si le souscripteur est une personne morale

Raison Sociale _____

Nom et prénom du signataire _____

Qualité du signataire _____

En cas de changement de domicile, précisez votre nouvelle adresse (merci de joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les personnes physiques ou un extrait KBis de moins de 3 mois pour les personnes morales).

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

OPTION SÉCURISATION DES PLUS-VALUES *

☐ **Mise en place** ou ☐ **Modification** ou ☐ **Arrêt de l'option Sécurisation des Plus-Values**

selon les modalités définies ci-après

* cochez la case correspondant à votre situation ou à votre choix.

MODALITÉS DE L'OPTION SÉCURISATION DES PLUS-VALUES

L'option Sécurisation des Plus-Values vous propose l'arbitrage quotidien des plus-values réalisées au titre d'un ou plusieurs supports en unités de compte vers l'un des fonds en euros disponibles sur le contrat.

NOM(S) DU(DES) SUPPORTS BÉNÉFICIANT DE L'OPTION	CODE ISIN	Seuil de plus-values à partir duquel l'arbitrage de cette plus-value se déclenche (avec un min. de 5%, puis par tranche de 1%)
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%

Sélection du fonds sur lequel l'investissement est effectué :

☐ Internet Opportunités

☐ Sélection Rendement

Un seul fonds doit être sélectionné

Fait à . . . . . , le . . . . . .
en un exemplaire original dont le souscripteur conserve une copie.

Signature du souscripteur précédée de la mention "Lu et approuvé"

Photocopier puis retourner l'original à :
EPARGNISSIMO
9 RUE ALSACE LORRAINE
31 000 TOULOUSE

Le souscripteur peut demander communication ou rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage d'ACMN Vie, de ses mandataires, des réassureurs ou des organismes professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé au siège social d'ACMN Vie (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978).